

# Témoignage d'une AESH. « J'ai adoré ce métier, mais j'arrête »

Lucie\* est accompagnante d'élève en situation de handicap (AESH) depuis bientôt 9 ans. Elle dit avoir « adoré » ce métier mais décide aujourd'hui d'y renoncer.

Sur des feuilles, Lucie\* a noté toutes les raisons pour lesquelles elle choisit aujourd'hui de ne pas continuer à être AESH, pour être sûre de ne rien oublier lors de notre rencontre. Cela fait bientôt neuf ans que la jeune maman exerce cette profession, et quelques années qu'elle travaillait dans des écoles du Neubourg. Aujourd'hui en arrêt maladie longue durée pour des raisons de santé, l'accompagnante l'affirme : elle ne reprendra pas le chemin de l'école.

## Manque de formation

C'est pourtant un métier qu'elle a « **adoré** ». « **On voit l'enfant progresser, on le rassure, le guide, c'est satisfaisant.** » Mais elle en est aujourd'hui « **dégoûtée** ».

Il y a déjà le manque de formation. Il y a neuf ans, alors qu'elle était à la recherche d'un travail, elle répond à une offre de [Pôle emploi](#). Elle se retrouve rapidement engagée et envoyée dans une première école. « **Je n'avais pas été formée.** » Ce n'est que quelques mois plus tard que Lucie recevra des formations, 60 heures au total. « **C'est complètement insuffisant.** »

« Travailler la boule au ventre »

En neuf ans, Lucie a principalement accompagné des enfants atteints d'autisme, mais aussi une fillette dyslexique ou encore un garçon en fauteuil roulant.

Malgré l'expérience, la femme se retrouve parfois démunie face à ces enfants « **compliqués à gérer** ». « **Il y en a qui font des crises de nerfs, une fillette était insultante, violente envers ses camarades et envers moi. Des fois, je ne savais pas gérer la situation** », confie-t-elle.

Si elle a toujours pu compter sur l'équipe enseignante, Lucie estime s'être sentie souvent « **seule** ». « **Lorsque j'ai demandé au rectorat de changer d'enfant car je n'en pouvais plus, on me l'a refusé.** » Lucie se retrouve alors à « **travailler la boule au ventre** ».

L'accompagnante ressent aussi un grand manque de reconnaissance. « **On est des pions** », dit-elle. D'une année à l'autre, les accompagnants peuvent être changés d'établissement, changer d'enfant. « **On nous dit de ne pas nous attacher, mais on est hu-**

**mains. Souvent à la rentrée on ne sait même pas dans quel établissement on va travailler, quel enfant on va accompagner ni quelle est sa pathologie.** » Les accompagnants en 'aide humaine mutualisée', comme Lucie, aident plusieurs enfants, parfois dans des établissements différents. « **Il faut jongler avec le planning.** »

780 euros par mois

Lucie s'estime en situation de précarité. Travaillant 24 heures par semaine (avant d'être arrêtée), elle touchait 780 euros par mois. « **J'étais obligée de compléter avec une autre activité, mais je n'atteignais même pas les 1 000 € par mois** », avance-t-elle. « **C'est un métier qui est dur physiquement et moralement et on n'a pas de reconnaissance financière.** » Les AESH n'obtiennent d'ailleurs pas de contrat en CDI tout de suite, Lucie a dû attendre six ans avant qu'on lui en propose un, qu'elle a finalement refusé.

\*Lucie a souhaité garder l'anonymat